



DEMANDES DE DÉMOLITION D'IMMEUBLES (SECTEURS SAINTE-GERTRUDE ET SAINT-GRÉGOIRE)

AVIS PUBLIC est donné aux personnes intéressées que le Comité de démolition chargé d'étudier les demandes de permis de démolition tiendra une séance le **lundi 20 juillet 2026 à 16 h**, à la salle du Conseil située à l'hôtel de ville au 1295, avenue Nicolas-Perrot à Bécancour, afin de statuer, conformément au règlement numéro 1776 intitulé : « Règlement régissant la démolition d'immeubles », sur les demandes de démolition suivantes :

SECTEUR SAINTE-GERTRUDE

La demande d'autorisation concernant la démolition complète de la grange érigée sur le lot 3 295 065 du cadastre du Québec, située en cour arrière de l'immeuble portant le numéro 6975, route des Ormes.

SECTEUR SAINT-GRÉGOIRE

Les demandes d'autorisation concernant les bâtiments suivants :

- la démolition complète de la remise érigée sur le lot 2 942 876 du cadastre du Québec, située en cour arrière de l'immeuble portant le numéro 4415, avenue Bourque;
- la démolition partielle du bâtiment principal de type trifamilial érigé sur le lot 2 943 125 du cadastre du Québec, étant la partie située en façade du boulevard des Acadiens et portant le numéro d'immeuble 17130. La partie arrière, composée des numéros d'immeubles 4640 à 4650, avenue Landry, sera conservée et maintenue.

Toute personne qui veut s'opposer à la démolition doit, dans les dix (10) jours de la publication du présent avis public ou, à défaut, dans les dix (10) jours qui suivent l'affichage de l'avis sur les immeubles concernés, faire connaître par écrit son opposition motivée à la soussignée, à l'adresse suivante :

Direction du greffe et des affaires juridiques
Ville de Bécancour
1295, avenue Nicolas-Perrot
Bécancour (Québec) G9H 1A1

PRENEZ ÉGALEMENT AVIS que toute personne intéressée peut se faire entendre par le Comité lors de la séance relativement à ces demandes.

Ville de Bécancour, le 9 juillet 2026.

M^e Isabelle Auger St-Yves
Greffière de la Ville